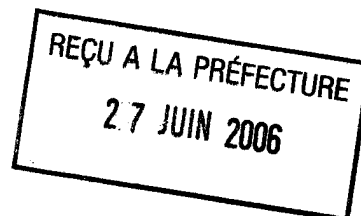


N° CG 2006/III-3e/14
Séance du 23 JUIN 2006



FESSENHEIM

Voie de liaison entre la RD 52 et la passerelle sur le Rhin

Convention financière

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président à signer et à exécuter avec la Communauté de Communes « Essor du Rhin » et la commune de Fessenheim, la convention financière, jointe au rapport, pour une aide exceptionnelle forfaitaire de 181 810,50 € aux travaux de mise au gabarit de la voie de liaison entre la RD 52 et la nouvelle passerelle sur le Rhin à Fessenheim.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 27 JUN 2006
Publication 30 JUIN 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions